FAMILLES

Mutuelle Familiale
ma nouvelle mutuelle

# VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE MUTUELLE FAMILLE ?

Déclic, la complémentaire santé adaptée aux besoins des familles.

**Certifié**
**Contrat Solidaire et Responsable**

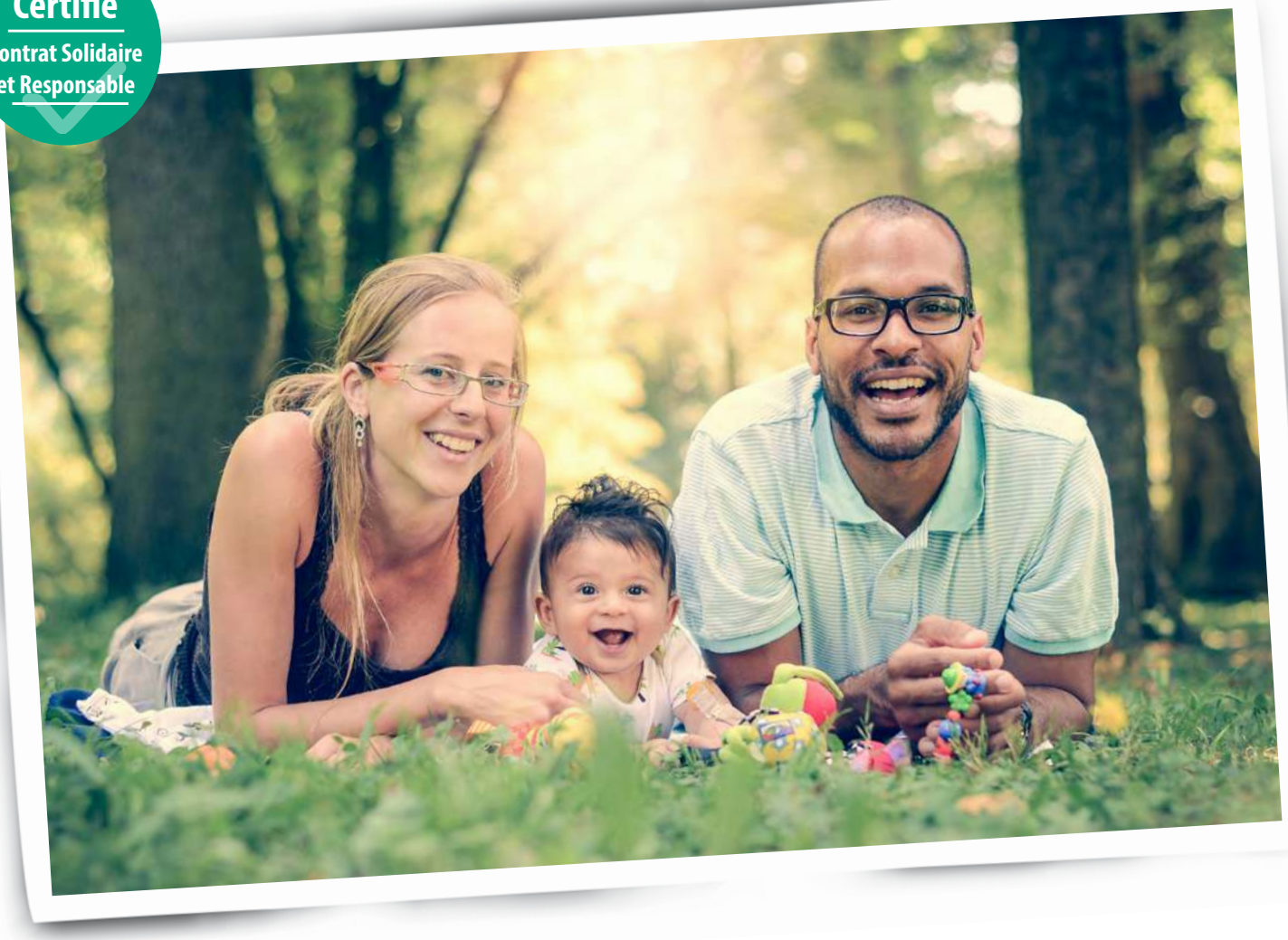

## GARANTIES ET SERVICES

SANTÉ, PRÉVOYANCE, PRÉVENTION

GAMME DECLIC FAMILLE

APPEL NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE 09 71 10 15 15

www.mutuelle-familiale.fr

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Certifié
Contrat Solidaire et Responsable

# POURQUOI OPTER POUR DÉCLIC ?

**Parce que nos besoins évoluent avec l'âge, parce que l'on peut passer d'une vie de célibataire, de couple à une vie parentale, La Mutuelle Familiale vous propose la gamme DÉCLIC qui se préoccupe de vos attentes en s'adaptant à votre budget, grâce à 5 options graduelles et évolutives.**

## HOSPITALISATION ET MATERNITÉ

- ☑ Une prise en charge à frais réels et illimitée du forfait journalier hospitalier*
- ☑ Un forfait chambre individuelle allant jusqu'à 60 € par jour + 20 € par jour pour accompagner votre enfant ou conjoint hospitalisé**
- ☑ Une prise en charge jusqu'à 300 % de vos dépassements d'honoraires
- ☑ Un versement d'une allocation naissance de 150 € par enfant inscrit au contrat

** limité à 60 jours par année civile en MAS (Maison d'accueil spécialisée) et EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées).*
*** limté à 60 jours par an.*

## SOINS COURANTS ET PHARMACIE

- ☑ Une prise en charge de vos soins courants
- ☑ Une prise en charge à 100 % de la pharmacie remboursée par le régime obligatoire

**La Mutuelle Familiale vous accueille sans limite d'âge ni questionnaire médical et prend en charge vos dépenses de santé dès le premier jour de votre adhésion !**

## DENTAIRE, OPTIQUE ET AUDITION

- ☑ Jusqu'à 350 % de remboursements en prothèses dentaires et jusqu'à 500 € pour les implants
- ☑ Une prise en charge optique avec des forfaits planchers à partir de l'option Classic
- ☑ L'audition et l'appareillage : des prestations non négligeables

**Votre fidélité est récompensée ! Votre forfait prothèses dentaires augmente chaque année : 600 € par bénéficiaire la première année, 900 € la deuxième année et 1500 € la troisième année.** (Sauf pour Basic et Classic)

## PRÉVENTION, BIEN-ÊTRE

- ☑ Des forfaits qui complètent votre séjour en cure thermale
- ☑ **Nouveautés :**

Forfait de 50€ pour la prise en charge d'un conseiller en environnement intérieur sur prescription médicale.
Meilleure prise en charge du diététicien : 75 € par année civile

## La gamme DÉCLIC : 5 options pour une prise en charge graduelle et évolutive

| BASIC | CLASSIC | TONIC | ENERGIC | DYNAMIC |
|---|---|---|---|---|
| ●○○○ | ●●○○ | ●●○○ | ●●●○ | ●●●● |
| ●○○○ | ●●○○ | ●●○○ | ●●●○ | ●●●● |
| ●○○○ | ●●○○ | ●●●○ | ●●●○ | ●●●● |
| ●○○○ | ●●○○ | ●●●○ | ●●●○ | ●●●● |

# MIEUX COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

Votre complémentaire **DÉCLIC** vous rembourse sur la Base de Remboursement (BR) du Régime obligatoire (RO). La Base de remboursement est un tarif servant de référence au Régime obligatoire pour déterminer le montant de son remboursement. Ainsi, quelles que soient vos dépenses, la Sécurité sociale et votre complémentaire santé vous remboursent sur la base de ce tarif, et non sur vos dépenses réelles.

Quelques exemples de dépenses données à titre indicatif :

| | Dépense reélle | Remboursements RO + Mutuelle | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | BASIC | CLASSIC | TONIC | ENERGIC | DYNAMIC |
| **HOSPITALISATION** | | | | | | |
| Chambre individuelle en hospitalisation médicale ou chirurgicale<br>*Limite de 60 jours par année civile* | 60 € par jour | – | 45 € par jour | | 50 € par jour | 60 € par jour |
| | | Votre reste à charge* | | | | |
| | | 60 € | 15 € | | 10 € | 0 € |
| **SOINS COURANTS** | | | | | | |
| Consultation d'un médecin spécialiste signataire du CAS[1] et secteur 1<br>Base de remboursement 28 € | 28 € | 27 € | | | | |
| | | Votre reste à charge | | | | |
| | | 1 €* | | | | |
| **OPTIQUE** | | | | | | |
| Lunettes (monture + 2 verres simples)[2][3] | 220 € | 7,42 € | 107,42 € | 117,42 € | 162,42 € | 220 € |
| | | Votre reste à charge | | | | |
| | | 212,58 € | 112,58 € | 102,58 € | 57,58 € | 0 € |
| Lentilles remboursées | 300 € | 78,96 € | 178,96 € | 178,96 € | 228,96 € | 228,96 € |
| | | Votre reste à charge | | | | |
| | | 221,04 € | 121,04 € | 121,04 € | 71,04 € | 71,04 € |
| **DENTAIRE** | | | | | | |
| Pose de prothèse dentaire[3] | 600 € | 107,50 € | 161,25 € | 268,75 € | 322,50 € | 376,25 € |
| | | Votre reste à charge | | | | |
| | | 492,50 € | 438,75 € | 331,25 € | 277,50 € | 223,75 € |
| Appareil dentaire – Orthodontie[3] | 800 € | 193,50 € | 293,50 € | 388,50 € | 580,50 € | 773,50 € |
| | | Votre reste à charge | | | | |
| | | 606,50 € | 506,50 € | 411,50 € | 219,50 € | 26,50 € |
| **BIEN-ÊTRE ET PRÉVENTION** | | | | | | |
| Forfait Médecine non conventionnelle[4] | Selon praticien | – | – | 50 € | 100 € | 150 € |

**Participation forfaitaire de 1€.*
*(1) CAS ou le contrat d'accès aux soins permet de bénéficier de remboursements majorés sur les honoraires des médecins. Pour vérifier si votre médecin est signataire du CAS, rendez-vous sur ameli.fr, rubrique "Je choisis avant de consulter".*
*(2) Un équipement (verres et/ou monture) dans la limite d'un remboursement sur 2 ans, à partir de la date d'acquisition du premier équipement, sauf pour les moins de 18 ans, en cas d'évolution de la vue et en cas d'acquisition d'équipements optiques séparés pour corriger la vue de près et la vue de loin. La somme du forfait monture et du forfait verres constitue le montant total de l'équipement.*
*(3) Prestation réalisée auprès d'un centre de soins mutualiste.*
*(4) Consultation de chiropractie-ostéopathie-acupuncture – sophrologie, psychologie-psychanalyse, médecine non conventionnelle réalisée par un praticien diplômé d'Etat (DE) – forfait par année civile.*

# DÉCLIC se préoccupe de vos attentes en s'adaptant à votre budget.

## VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES DE SANTÉ

La Mutuelle Familiale ne vous laisse jamais seul face à la maladie, avec :

**TIERS PAYANT :** plus de 170 000 professionnels de santé conventionnés

**PLATEFORME D'ÉCOUTE ET DE CONSEIL :** Priorité Santé Mutualiste, service d'orientation dans le système de soins

**ASSISTANCE A DOMICILE ET PROTECTION JURIDIQUE :** garanties intégrées dans votre contrat et gérées par IMA Assurances et MATMUT

**RÉSEAU DE SANTÉ :** 2500 services de soins et d'accompagnement mutualistes (centres médicaux, optiques, dentaires…)

**INFORMATION SANTÉ :** VIVA magazine et le site **www.mutuelle-familiale.fr**, newsletter, guides d'information et brochures de prévention disponibles en agence, des initiatives de prévention proches de chez vous

**SERVICES EN LIGNE ET GESTION 2.0 :** un extranet sécurisé donnant accès à des services en ligne, ainsi qu'une gestion dématérialisée de votre contrat.

## Maternité : un esprit de famille à partager

- ☑ **Une allocation de 150 €** vous est versée pour chaque enfant qui vient agrandir votre foyer (naissance ou adoption)(1)
- ☑ **La Mutuelle Familiale aide les familles** nombreuses en leur offrant une couverture santé dès le troisième enfant et 3 mois gratuits pour chaque nouveau-né
- ☑ **Enfin, le mutuelle soutient les couples** qui ont des difficultés à concevoir un enfant, en leur facilitant l'accès à la fécondation in vitro et l'amniocentèse(1)

*(1) À l'exception de l'option Basic.*

## ET DES GARANTIES DE PRÉVOYANCE EN CAS DE COUP DUR !

La Mutuelle Familiale vous propose également les garanties suivantes :

☑ **Mut'Décès :** cette garantie vous permet de transmettre un capital, de 12 000 à 200 000 €, à vos proches en cas d'imprévu. En cas d'invalidité totale et permanente, vous percevrez un capital par anticipation pour faire face à cette épreuve et aurez la capacité d'aménager votre quotidien

☑ **Mut'Obsèques + :** cette garantie a pour objet le versement d'une allocation forfaitaire pour régler les frais d'obsèques de l'adhérent et inclut une assistance pour la famille. De 1 000 à 8 000 €, choisissez l'allocation adaptée à vos souhaits et à votre budget

☑ **Hospitalisation accidentelle :** en cas d'hospitalisation soudaine, cette garantie vous permet de financer vos dépenses imprévues, d'améliorer votre séjour à l'hôpital et d'organiser l'absence de votre domicile

☑ **Décès accidentel :** cette garantie vous permet de constituer un capital versé à vos bénéficiaires ou de percevoir des indemnités pour faire face aux aménagements et frais en cas de décès ou en cas de perte totale et irréversible d'autonomie

☑ **Perte d'autonomie :** vous êtes couverts pour tout ou partie des dépenses liées à une éventuelle perte d'autonomie, que vous soyez logé à domicile ou en établissement spécialisé.
Vous préservez votre patrimoine et votre indépendance financière en cas de dépendance. Grâce à la rente versée, vous éviterez à votre famille d'être une charge financière et vous pourrez leur transmettre votre patrimoine.

*MUT'OBSÈQUES et MUT'DÉCÈS : offres soumises à conditions, proposées en partenariat avec la Mutuelle Générale de Prévoyance, Mutuelle Assureuse. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité sous le numéro INSEE 337 682 660.*

*PRÉVOYANCE HOSPITALISATION ACCIDENTELLLE ET DÉCÈS ACCIDENTEL : offres soumises à conditions, proposées en partenariat avec MFPrévoyance SA, société régie par le Code des Assurances – RCS 507 648 053 PARIS – 62, Jeanne d'Arc – 75640 PARIS CEDEX 13.*

*PRÉVOYANCE RENTE PERTE D'AUTONOMIE : offres soumises à conditions, proposées en partenariat avec OCIRP Vie SA, au capital de 26 192 964 €, entreprise régie par le Code des assurances. RCS PARIS 339 688 608. Siège social situé au 17 rue de Marignan CS 50 003 Paris (8e). OCIRP Vie est l'assureur du contrat Perte d'Autonomie.*

# NOTRE OFFRE PRÉVENTION : SAVOIR PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

**Mode de vie et environnement ont une influence majeure sur votre santé. Bien manger, bouger, bien dormir, se soigner, éviter les polluants… sont autant de facteurs protecteurs pour votre santé et celle de votre famille.**
La Mutuelle Familiale vous informe et vous apporte des **conseils avisés** par le biais de conférences, de réunions thématiques et d'ateliers pratiques sur des sujets variés : l'alimentation équilibrée pour tout budget, prévenir les accidents domestiques, détecter les troubles de la vue et de l'audition des jeunes enfants, comment préserver son environnement et celui de ses enfants…

**Notre site dédié mapreventionsante.fr :** complémentaire de nos actions de proximité, ce site grand public **informe, aide, conseille** les internautes sur quatre rubriques : ma santé au quotidien, ma santé et mon environnement, ma santé au travail, mon engagement santé.
Il s'adresse à tous les membres de la famille en abordant des questions concrètes et en apportant des conseils santé personnalisés.

**Rejoignez notre communauté :**

Un espace d'échanges, de témoignages, de questions, en complément du site mapreventionsante.fr.

Suivez La Mutuelle Familiale et twittez !

## Comment nous contacter

| | |
|---|---|
| Par téléphone | APPEL NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE 09 71 10 15 15 |
| Liste des agences sur | www.mutuelle-familiale.fr |
| Par email | infooffre@mutuelle-familiale.fr |

Crédits photo : ©Istock/Téo Lannié/PhotoAlto – Document non contractuel – Février 2016.

Membre de l'Union Umanens L'humain a du sens

**LA MUTUELLE FAMILIALE** (siège social)
52, rue d'Hauteville – 75487 Paris cedex 10
**www.mutuelle-familiale.fr**

Mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise au livre II.
SIREN n°784 442 915

La Mutuelle Familiale ma nouvelle mutuelle

253 000 PERSONNES PROTÉGÉES

ENGAGÉ ET SOLIDAIRE depuis 1937

+ de 1000 ENTREPRISES COUVERTES

AGENCES DE PROXIMITÉ 47